

Fiche de sécurité
Argent conducteur
Code article 000530042
Ferro

Conforme à la réglementation européenne n° 1907/2006

1. Identification du produit/ du mélange et de l'entreprise

Identification du produit:

Numéro : 1364582
Nom commercial : 1364582
62900341 Pâte argent L204N

1.2. Utilisations appropriées de la substance ou du mélange et limites d'utilisation:

Utilisation du produit/du mélange : vernis métallique céramique combustible pour la décoration du verre et de la céramique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur ayant produit la fiche de sécurité

Fabricant/ Fournisseur : Ferro GmbH
Adresse : Gutleutstrasse 215
D- 60327 Frankfurt am Main
Téléphone : +4969271160
Fax : +496927116333
E-mail : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro international CHEMTREC : 1-703-527-3884 (appel gratuit)

2. Dangers possibles

2.1 Classification du produit/mélange:

Conformément à la directive européenne N° 1272/2008:

Liquides inflammables, catégorie 2

H225: Liquide et vapeurs facilement inflammables.

Toxicité sur les organes cibles spécifiques, exposition unique, catégorie 1

H336 : Peut entraîner somnolence et baisse de l'attention.

Toxicité aquatique aiguë

H400 : Très nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique chronique, Catégorie 1

H410 : Très nocif pour les organismes aquatiques, avec effets à long terme.

Conformément à la directive (67/548/EWG, 1999/45/EG)

Facilement inflammable

R11 : Facilement inflammable

Nocif pour l'environnement

R50/53 : Très toxiques pour les organismes aquatiques, peut avoir des effets nocifs à long terme sur les milieux aquatiques.

R67 : Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et baisse de l'attention.

2.2 Eléments d'identification

- Conformément à la directive européenne N° 1272/2008 :



Signification : Danger

Dangers : H225 Liquide et vapeurs facilement inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence et baisse de l'attention.
H410 Très nocif pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Conseils de sécurité :

Prévention : P210 Maintenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
P261 Eviter n'inhaler la poussière/ la fumée/ le gaz/ les émanations/ la vapeur/ l'aérosol.
P273 Eviter la dispersion dans l'environnement.

Premiers secours : P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements souillés. Nettoyer la peau à l'eau claire.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre d'extinction ou de la mousse résistant aux alcools.

Composants dangereux devant figurer sur l'étiquette :
52125-53-8 1- Ethoxypropane-2-ol

2.3 Autres dangers

Pas d'informations disponibles.

3. Composition/ Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Dénomination chimique	n° CAS n° enregistrement UE	Classification (67/548/EWG)	Classification (DIRECTIVE UE) n°	Concentration [%]
Argent	7440-22-4 231-131-3 01-2119555669- 21-0032	N; R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic H410	>= 25 - < 50
Acétone	67-64-1 200-662-2 /	F-Xi; R11-R36- R66-R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10
Acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 /	F-Xi; R11-R36- R66-R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3

Composants présentant une valeur limite d'exposition :

1-éthoxypropan- 2-ol	52125-53-8 /	R10-R67	Flam. Liq.3; H226 STOT SE 3; H336	>= 20 - < 25
Ethanol	64-17-5 200-578-6 /	F; R11	Flam. Liq.2; H225	>= 10 - < 20

Le texte intégral des phrases R citées ici est présenté au paragraphe 16.

Le texte intégral des consignes de sécurité évoquées dans ce paragraphe est présenté au paragraphe 16.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Eloigner la personne blessée de la zone dangereuse. Consulter un médecin et lui montrer la présente fiche de sécurité.

Ne pas laisser un blessé sans surveillance.

Inhalation:

Consulter un médecin en cas de symptômes importants. Si le blessé est inconscient, le placer en position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures souillés. Laver abondamment à l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux:

Rincer abondamment à l'eau claire. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil non atteint. Garder l'œil grand ouvert au cours du rinçage. En cas d'irritation persistante, consulter un spécialiste.

Ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Dégager les voies respiratoires. NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ni de boisson alcoolisée. Ne jamais tenter de faire absorber quelque chose à une personne inconsciente. Consulter un médecin si le blessé continue à se plaindre.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus immédiats ou à long terme

Symptômes :

Pas d'information disponible.

Risques :

Pas d'information disponible.

4.3. Conseils de premiers secours ou traitement particulier

Traitement :

Les premiers soins doivent être prodigués en collaboration avec le médecin du travail responsable.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction adaptés : Mousse résistant aux alcools
Dioxyde de carbone (CO2)
Agents d'extinction secs

Moyens d'extinction inadaptés : Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers au cours de la lutte contre l'incendie :

Ne pas laisser les eaux d'extinction se déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils de lutte contre l'incendie

Equipement de protection particulier pour l'extinction d'un incendie :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Collecter les eaux d'extinction séparément, afin qu'elles n'atteignent pas les canalisations.

Les résidus de l'incendie et les eaux contaminées doivent être éliminés conformément aux préconisations locales en vigueur.

Stocker les boîtes séparément et dans un endroit sûr en cas d'incendie

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Mesures de sécurité concernant les personnes, équipements de protection et procédures d'urgence:

Mesures de sécurité concernant les personnes :

Utiliser un équipement de protection individuel.

Veiller à une aération suffisante.

Mettre les personnes en lieu sûr.

Comportement à adopter :

Veiller à une aération suffisante.

Eloigner toutes les sources d'inflammation.

Mettre les personnes en lieu sûr.

Se protéger des nuages de vapeurs, qui risquent d'exploser. Les vapeurs peuvent s'amonceler dans des zones situées en profondeur.

6.2. Protection de l'environnement:

Ne pas rejeter le produit dans les canalisations. Empêcher une nouvelle fuite ou une dispersion si cette opération peut se faire sans danger. En cas de pollution des eaux ou des canalisations, en informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Procédure de nettoyage : Collecter le produit répandu à l'aide de matériaux absorbants ininflammables (par exemple, du sable, de la terre, du kieselgur, de la vermiculite), stocker dans des récipients et procéder à leur élimination conformément aux normes locales et nationales en vigueur (voir paragraphe 13).

Donner des récipients adaptés et fermés à l'organisme chargé de l'élimination.

6.4. Renvoi à d'autres paragraphes:

Se reporter au paragraphe 8 pour connaître les équipements de protection individuels.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de sécurité :

Utiliser des équipements de protection individuels. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter les charges électrostatiques. Ouvrir les récipients dans un lieu ventilé. Eliminer les eaux de rinçage conformément aux normes locales et nationales en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions :

Eviter la formation d'aérosols. Eloigner des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, empêchant d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients :

Ne pas fumer. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker verticalement pour empêcher qu'ils ne coulent. Les appareils ou installations électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Consignes de stockage avec d'autres produits :

Aucune substance en particulier.

Classe de stockage :

3 liquides inflammables

Autres indications :

Pas de décomposition dans des conditions de stockage et d'utilisation adaptées.

7.3. Utilisations finales particulières :

Respecter les recommandations techniques pour l'utilisation de cette substance/ de ce mélange.

8. Limitation et contrôle de l'exposition / Equipements de protection individuels

8.1 Paramètres à surveiller

Composants	N° CAS	Valeur type	Paramètres à surveiller	Mentionné comme	Date	Base
Argent	7440-22-4	Valeur limite d'exposition	0,100 mg/m ³			
1-ethoxypropan-2-ol	52125-53-8	Valeur limite d'exposition	50 ml/m ³ 220 mg/m ³			Règles techniques pour les substances dangereuses 900
Ethanol	64-17-5	Valeur limite d'exposition	500 ppm 960 mg/m ³		01-01-2006	Règles techniques pour les substances dangereuses 900
Informations complémentaires	Commission chargée d'étudier les effets des composants sur la santé. Le produit ne présente pas de risque pour la fertilité si les valeurs limites d'exposition sont respectées.					
Acétone	67-64-1	Concentration moyenne pondérée dans le temps	500 ppm 1.210 mg/m ³		16-06-2000	2000/39/EC
Informations complémentaires	Indicatif					

		Valeur limite d'exposition	500 ppm 1.210 mg/m ³		04-08-2010	Règles techniques pour les substances dangereuses 900
Informations complémentaires	Commission chargée d'étudier les effets des composants sur la santé. Une valeur limite dans l'air a été instaurée par l'UE : les valeurs et les valeurs limites peuvent différer.					
Acétate d'éthyle	141-78-6	Valeur limite d'exposition	400 ppm 1.500 mg/m ³		01-01-2006	Règles techniques pour les substances dangereuses 900
Informations complémentaires	Commission chargée d'étudier les effets des composants sur la santé. Le produit ne présente pas de risque pour la fertilité si les valeurs limites d'exposition sont respectées.					

Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail et/ou valeurs limites biologiques

Dénomination chimique	N° CAS	Paramètres à surveiller	Moment de l'échantillonnage	Date
Acétone	67-64-1	Acétone : 80 mg/l (urine)	Fin de l'exposition, fin de la période de travail	01-08-2004

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

Equipements individuels de protection

Protection des voies respiratoires :

En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil de protection des voies respiratoires avec filtre. Aucune protection respiratoire n'est nécessaire dans des conditions normales.

Protection des mains :

Marquage CE catégorie III. Standards CEN : EN 374-1, EN 374-2, EN 420. Les gants doivent être à la bonne taille (ni trop grands ni trop petits). Grâce au port des gants, les mains ne doivent être ni sales ni humides. Les gants doivent être stockés dans un lieu sec, à l'abri de la chaleur et des rayons du soleil. Les gants ne doivent subir aucune transformation susceptible de modifier leurs propriétés/qualités; ils ne doivent pas être utilisés avec des peintures, des solvants ou des colles.

Les gants doivent être conformes à la directive européenne 89/686/EWG et à la norme EN 374 qui en découle.

Nettoyer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever.

Protection des yeux :

Bains d'œil à l'eau purifiée

Porter une protection du visage fermée, ne pas utiliser de verres de lunettes ordinaires. Porter des lunettes de protection d'un seul tenant contre les poussières, fumées, vapeurs et émanations. Marquage CE catégorie III. Standards CEN, EN 166, EN 167, EN 168. Les lunettes doivent être nettoyées quotidiennement afin de garantir une parfaite transparence des verres ; suivre les indications du fabricant pour la désinfection régulière. Un jaunissement, des dommages sur la surface (griffures par exemple) peuvent causer une détérioration des lunettes.

Protection de la peau et du corps :

Vêtement de protection avec propriétés antistatiques et marquage CE catégorie II. Standards CEN: EN340, EN 1149-2, EN 11-49-3, EN 1149-5. Le vêtement de protection ne doit être ni trop large ni trop étroit et ne doit pas entraver les mouvements. Se conformer aux instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien, afin de garantir la fonctionnalité du vêtement. Le vêtement doit offrir une protection suffisante et un certain niveau de confort; il doit offrir une protection contre les conditions de l'environnement prévisibles mais aussi en fonction de l'activité de l'utilisateur et la durée d'utilisation.

Chaussures de sécurité avec un marquage CE catégorie II. Standards CEN : EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346. Les chaussures doivent être contrôlées régulièrement, retirées de la circulation et remplacées dès qu'elles ne sont plus dans un état satisfaisant. La sensation de confort est propre à chaque individu, il peut dès lors être judicieux d'essayer plusieurs modèles.

Le matériel de protection de la peau doit être adapté à la quantité et à la concentration des substances dangereuses sur le poste de travail.

Mesures d'hygiène :

Respecter les mesures d'hygiène habituelles propres au travail avec des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et une fois le travail terminé.

8.2.3 Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ou les eaux de surface. Eviter l'infiltration dans les eaux souterraines. En cas de pollution des eaux ou des canalisations, avertir les autorités compétentes.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications sur les propriétés physiques élémentaires et les propriétés chimiques

Aspect :	suspension
Couleur :	gris argenté
Odeur :	caractéristique
Seuil d'odeur :	pas de données disponibles
Point/ intervalle de fusion :	pas de données disponibles
Point/ intervalle d'ébullition :	pas de données disponibles
Point d'inflammabilité :	12°C, DIN 51755 Part 1
Vitesse d'évaporation :	pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gazeux) :	pas de données disponibles
Vitesse de combustion :	pas de données disponibles
Pression de vapeur :	pas de données disponibles

Densité relative :	pas de données disponibles
Densité :	1,45 g/cm ³ (à 20°C)
Solubilité dans l'eau :	soluble
Solubilité dans d'autres solvants :	pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau:	pas de données disponibles
Température d'inflammation :	non applicable
Décomposition thermique :	pas de données disponibles
Viscosité, dynamique :	pas de données disponibles
Viscosité, cinématique :	411 mm ² /s, 23°C 473 mm ² /s, 200C
Risque d'explosion :	pas de données disponibles

9.2 Autres indications

Densité en vrac : pas de données disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions de stockage mentionnées. Pas de décomposition si les conditions de stockage et d'utilisation sont conformes aux recommandations.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si les conditions de stockage et d'utilisation sont conformes aux recommandations.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Pas de danger particulier à mentionner.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des flammes et des étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles

Substances à éviter :
Pas de données disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produit stable dans des conditions normales

11. Données toxicologiques

11.1 Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par ingestion :	pas de données disponibles
Toxicité aiguë par inhalation :	pas de données disponibles
Toxicité aiguë en cas de contact avec la peau :	pas de données disponibles
Irritations/ Effets sur la peau:	Le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau selon les critères de classification européens.
Lésions/ irritations oculaires sévères :	Le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau selon les critères de classification européens.
Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau :	pas de données disponibles
Informations complémentaires :	En cas d'exposition prolongée, des maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements peuvent apparaître. Des concentrations très supérieures à la valeur limite d'exposition peuvent provoquer des étourdissements. Les solvants peuvent dessécher la peau.

12. Informations à caractère écologique

12.1 Toxicité

Produit :

Estimation de l'écotoxicité

Toxicité aquatique aiguë : pas de données disponibles

Toxicité aquatique chronique : pas de données disponibles

Composants :

Acétone :

Toxicité pour les poissons: LC50 : 4,74 mg/l, 96 h, poisson

Toxicité pour les daphnies et autres animaux aquatiques invertébrés : EC50 : 10.294 mg/l, 48 h, daphnies

Acétate d'éthyle :

Toxicité pour les poissons: LC50 : 220 mg/l, 96 h, poisson

Toxicité pour les daphnies et autres animaux aquatiques invertébrés : EC50 : 560 mg/l, 48 h, daphnies

Toxicité pour els algues : EC50 : 3 300 mg/l, 48 h, algues

Ethanol:

Toxicité pour les poissons: LC50 : 12 mg/l, 96 h, poisson

Toxicité pour les daphnies et autres animaux aquatiques invertébrés : EC50 : 9.268 mg/l, 48 h, daphnies

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Dégradabilité biologique : pas de données disponibles

Composants :

Acétone :

Dégradabilité biologique : pas de données disponibles

Acétate d'éthyle :

Dégradabilité biologique : pas de données disponibles

1-éthoxypropane-2-ol :

Dégradabilité biologique : pas de données disponibles

Ethanol :

Dégradabilité biologique : pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Produit :

Bioaccumulation : pas de données disponibles

Composants :

Acétone :

Bioaccumulation : pas de données disponibles

Acétate d'éthyle :

Bioaccumulation : pas de données disponibles

1-éthoxypropane-2-ol :

Bioaccumulation : pas de données disponibles

Ethanol :

Bioaccumulation : pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol :

Produit :

Répartition entre les milieux environnementaux: pas de données disponibles

Composants:

Acétone :

Répartition entre les milieux environnementaux: pas de données disponibles

Acétate d'éthyle :

Répartition entre les milieux environnementaux: pas de données disponibles

1-éthoxypropane-2-ol :

Répartition entre les milieux environnementaux: pas de données disponibles

Ethanol :

Répartition entre les milieux environnementaux: pas de données disponibles

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Produit :

Non applicables

12.6. Autres effets néfastes

Produit :

Autres consignes à caractère écologique :

Une utilisation ou une élimination non conforme aux recommandations peut représenter un danger pour l'environnement. Très nocif pour les organismes aquatiques, peut avoir des effets à long terme nocifs sur les milieux aquatiques.

13. Consignes d'élimination

13.1 Procédure de traitement des déchets

Produit :

Eviter le déversement du produit dans les canalisations, les cours d'eau ou l'infiltration dans le sol. Ne pas contaminer les eaux stagnantes ou courantes avec des produits chimiques ou des emballages. Confier les restes ou les solutions non recyclables à un organisme d'élimination des déchets reconnu.

Emballages souillés :

Les vider. Eliminer de la même façon que les produits non utilisés. Confier les récipients vides à un organisme de collecte des déchets agréé, afin qu'ils soient recyclés ou éliminés. Ne pas réutiliser les récipients vides; ne pas les brûler, ne pas utiliser de chalumeau.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1993

IMDG : 1993

IATA : 1993

14.2 Désignation de transport ONU

ADR : SUBSTANCE LIQUIDE INFLAMMABLE (éthanol, 1-ethoxypropan-2-ol, argent)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (éthanol, 1-ethoxypropan-2-ol, argent)

IATA : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (éthanol, 1-ethoxypropan-2-ol, argent)

14.3 Classes de transports dangereux

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III (disposition particulière 640G)
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Etiquette de danger : 3
Code de restriction pour les tunnels : (D/E), cargaison fermée, container citerne
IMDG
Groupe d'emballage : II
Etiquette de danger : 3
Numéro EmS : F-E, S-E
IATA
Instruction d'emballage (avion cargo) : 364
Groupe d'emballage : II
Etiquette de danger : 3

14.5 Dangers pour l'environnement ADR

Nocif pour l'environnement : oui

Disposition particulière 640G

IMDG

Substance nocive pour la mer : oui

IATA

Substance nocive pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Exigence concernant le transport de produits en vrac selon l'annexe II de l'accord MARPOL 73/78 et conformément au code IBC :

Type de bateau : non applicable

Catégorie de pollution : non applicable

15. Informations légales

15.1 Informations relatives à la sécurité, la santé, la protection de l'environnement/ Mentions légales spécifiques au produit ou au mélange

Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à l'autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (directive REACH (CE)
n° 1907/2006, article 57)

Ordonnance sur les accidents majeurs :

96/82/EC date : 2003

Nocif pour l'environnement

9a

Quantité 1 : 100 t

Quantité 2 : 200 t

96/82/EC date : 2003

Facilement inflammable

7b

Quantité 1 : 5000 t

Quantité 2 : 50 000 t

Classe de menace pour l'eau :

Catégorie 2 : menace pour l'eau

Protection de l'air :

Poussière globale : non applicable

Substances non organiques sous forme de poussière : non applicable

Substances non organiques sous forme de gaz ou de vapeur : non applicable

Substances organiques : non applicable

Substances cancérigènes : non applicable

Mutagénicité : non applicable

Toxicité pour la reproduction : non applicable

Autres recommandations :

Respecter les restrictions d'usage en vigueur concernant le travail des jeunes et la protection des mères.

Statut d'enregistrement

REACH :

Ce mélange contient uniquement des substances préenregistrées conformément à la directive européenne n° 1907/2006 (REACH).

CH INV :

Cette formule contient des substances présentes dans la nomenclature suisse.

US. TSCA :

Figure sur la liste TSCA

DSL :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne DSL.

AICS :

Figure sur la liste ou remplit les prérogatives.

NZIoC :

Figure sur la liste ou remplit les prérogatives.

ENCS :

Ne remplit pas les prérogatives de la liste.

ISHL :

Ne remplit pas les prérogatives de la liste.

KECI :

Figure sur la liste ou remplit les prérogatives.

PICCS :

Ne remplit pas les prérogatives de la liste.

IECSC :

Figure sur la liste ou remplit les prérogatives.

15.2 Estimation de la sécurité du produit

Non applicable

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R évoquées dans les paragraphes 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très nocif pour les organismes aquatiques, peut avoir des effets nocifs à long terme sur le milieu aquatique.
R66	Un contact répété peut provoquer des irritations et une sécheresse cutanée.
R67	Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et troubles de l'attention.

Texte intégral des consignes de sécurité des paragraphes 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs facilement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque de graves irritations des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence et troubles de l'attention.
H400	Très nocif pour les organismes aquatiques.
H410	Très nocif pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Les indications contenues dans cette fiche de sécurité sont conformes à l'état de nos connaissances au moment de la rédaction de la fiche. Les informations constituent une base pour un stockage, une utilisation, un transport et une élimination du produit en toute sécurité. Elles ne sont pas transposables à d'autres produits. Si le produit cité dans cette fiche de sécurité est mélangé ou traité avec d'autres produits, ou soumis à un retraitement, les indications de cette fiche ne peuvent pas être transposées au nouveau produit.